



Commune de Essigny-le-Petit

Secrétariat ouvert
le lundi et le jeudi
de 18 h 30 à 19 h 30

Téléphone
03 23 07 96 79
Télécopie
03 23 07 96 79

Courriel
mairiessigny-le-petit@wanadoo.fr
Site
<http://essigny-le-petit.france.com>

Adresse
273, rue de Saint-Quentin
02100 ESSIGNY-LE-PETIT

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2007

o BUDGET

Compte administratif 2006 :

Il est adopté à l'unanimité. Il peut se résumer ainsi

Dépenses de fonctionnement	110 253,71 €
Recettes de fonctionnement	371 227,71 €
Dépenses d'investissement	1 374,57 €
Recettes d'investissement	34 455,00 €

Compte de gestion 2006 du receveur :

Il est adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats

L'excédent de fonctionnement cumulé des exercices antérieurs
soit 260 974,00 € est reporté à nouveau.

Service de l'eau : Compte administratif 2006

Il est adopté à l'unanimité. Il peut se résumer ainsi

Dépenses de fonctionnement	6 780,33 €
Recettes de fonctionnement	17 348,79 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	10 406,84 €

Service de l'eau : Compte de gestion 2006

Il est adopté à l'unanimité.

Service de l'eau : Affectation des résultats

L'excédent cumulé de fonctionnement des exercices antérieurs
soit 10 568,46 € est reporté à nouveau

Impôts locaux : vote des taux.

Les bases de calcul (valeur locative) ont augmenté du coût de la
vie.

Le conseil estime que cette hausse est suffisante et décide de ne
pas modifier les taux qui sont inchangés pour la 4^{ème} année
consécutive.

Taxe d'habitation	15.13%
Taxe foncière bâtie	14.88%
Taxe foncière non bâtie	32.51%

Budget primitif 2007

Il peut se résumer ainsi

Dépenses de fonctionnement	415 978 €
Recettes de fonctionnement	415 978 €
Dépenses d'investissement	190 841 €
Recettes d'investissement	190 841 €

Service de l'eau : budget primitif 2007

Il peut se résumer ainsi

Dépenses de fonctionnement	10 568,46 €
Recettes de fonctionnement	10 568,46 €
Dépenses d'investissement	12 389,84 €
Recettes d'investissement	12 389,84 €

○ ECLAIRAGE PUBLIC

La 3^{ème} tranche qui vient de se terminer représente un coût de 66 805,77 € pour la commune (toutes subventions déquitées). Le montant total de cette tranche se monte à 284 000 € HT. Les partenaires financiers de la commune dans cette opération sont l'USEDA (autorité compétente en matière de travaux d'éclairage public), France Télécom, le département et l'État.

La municipalité demande à l'USEDA de programmer dès que possible la poursuite de ces travaux pour le reste de la commune.

○ LOTISSEMENT

Le dossier avance. La commune a donné son accord pour financer l'éclairage public et la défense contre l'incendie (déjà assurée).

Pour l'éclairage public, l'USEDA a estimé la dépense à 9 090 € HT. La commune s'engage à verser la somme non couverte par des subventions soit : 5 285 € HT.

Est de nouveau soulevé le problème de la taxe locale d'équipement à taux élevé frappant indistinctement abris de jardin déclarés et constructions neuves. Une réflexion doit être engagée sur l'évolution du taux de cette taxe.

○ DOCUMENTS D'URBANISME

Monsieur Gilles Thilet, directeur de l'aménagement et du développement durable à la communauté d'agglomération, est venu présenter les documents d'urbanisme qui pourraient s'appliquer à la commune : la carte communale des sols et le plan local d'urbanisme (PLU).

La carte communale est un document simple qui régit l'existant. Le PLU est un document de projet.

Dans les deux cas, la commune garde la compétence du choix traduit administrativement par la communauté d'agglomération.

Monsieur Gilles Thilet propose que la communauté d'agglomération fasse un pré-étude (en interne) avant de lancer la procédure officielle financée par la communauté d'agglomération (de 9 000 à 15 000 €). Le conseil approuve cette proposition.

○ QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal autorise son président à signer :

La convention avec la communauté d'agglomération concernant les réfections de voirie après intervention des services eau et assainissement

La convention avec le Centre de Gestion concernant la médecine du travail

Le conseil municipal sursoit à son adhésion à l'ATESAT (mission de conseil de l'Etat DDE).

Le conseil accepte de financer les frais (hébergement et déplacement) engendrés par le stage « artificier » de Jacky Dagnicourt.

Le raccordement à l'assainissement collectif des bâtiments communaux sera réalisé en régie (Arnaud) pour les travaux les plus simples. Des devis seront redemandés pour les travaux à confier à l'entreprise.

La circulation des véhicules de collecte des déchets peut être rétablie dans la rue du Tour de Ville. Il est demandé à Monsieur le maire d'effectuer les démarches correspondantes.

Réfection des trottoirs : une réflexion doit être menée en liaison avec le département qui a compétence sur les voies départementales (rue de Saint-Quentin et du 8-mai-1945) dont l'emprise s'arrête en limite des propriétés riveraines.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 27 avril 2007

Essigny-le-Petit, le 26 avril 2007

Le maire,

Claude Vasset